

La forêt

LA TEMPÊTE DE 1999

Fin décembre 1999, ce sont des vents soufflant jusqu'à 170 km/h qui ont détruit 13 000 m³ de bois dans notre forêt communale, principalement dans les cantons des Chemiches et des Chaumelles. Le volume de chablis représentait environ 8 ans de coupes suivant le rythme de 1 600 m³ que pratiquait jusqu'alors la commune. Suite à la tempête aucune coupe n'a été effectuée pendant trois ans puis l'exploitation a repris dans les cantons épargnés. Un nouveau plan de coupes a été élaboré, validé en février 2005 ; des coupes sanitaires ont été nécessaires en parallèle des coupes prévues dans le cadre de l'aménagement. Actuellement le volume retenu est de 800 m³ par an. Les revenus de la forêt ont donc été divisés par deux et les investissements de remise en état (nettoyage, entretien...) sont supérieurs aux recettes. En contrepartie, la commune a bénéficié d'aides pour les travaux liés à cet évènement climatique.



Forêt après la tempête

L'année 2011 a été proclamée « Année internationale des forêts » par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est donc la bonne année pour proposer d'en faire le dossier de notre bulletin annuel.

La forêt tient une place importante dans notre commune. Elle est tout à la fois lieu de loisirs pour les promeneurs, les sportifs, les amateurs de champignons ou de fruits des bois, les naturalistes, les chasseurs et ressource économique pour les propriétaires et les collectivités.

Sur le territoire de La Rivière, la



superficie forestière communale et privée compte 605 ha, soit plus de 30% de la superficie globale qui est de 1916 ha. La forêt communale de La Rivière se répartit sur six cantons - Chaule (parcelles 1 à 4), le Grand Malbugenet (parcelle 5), Commun Raimboeuf (parcelles 6 à 14),



Chaumelles (parcelles 15 à 17), Chemiches (parcelles 18 à 29), Joux (parcelle 30) - dont certains font partie des territoires des communes voisines de Bouverans et Bonnevaux. Ils totalisent, avec les acquisitions récentes, 200 ha de propriété communale.

La forêt communale de La Rivière est située sur la montagne du Laveron entre 840 et 1090 m d'altitude. Le climat est de type montagnard avec une température moyenne de 7° et une moyenne annuelle de précipitation de 1600 mm ; la neige est généralement abondante de

décembre à mars et des vents violents sont assez fréquents. La tempête de 1999 reste dans toutes les mémoires.

La forêt joue trois rôles : production de bois d'œuvre, de bois de chauffage et de pâte à papier ; patrimoine écologique au niveau faunistique et floristique et rôle social et touristique en offrant un lieu de loisir privilégié.

Il apparaît que la commune de La Rivière ait toujours été propriétaire de la forêt. Dès 1870, la commune de La Rivière, soucieuse de la gestion de sa forêt, la confie à l'Administration des Eaux et Forêts, devenue en 1966 Office National des Forêts (ONF).



Forêt communale de LA RIVIERE DRUGEON

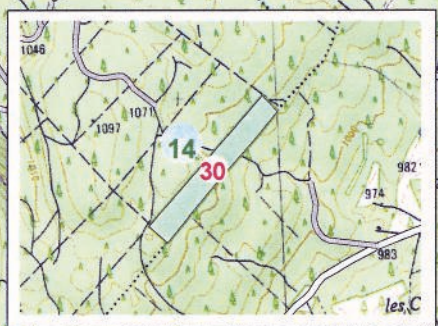
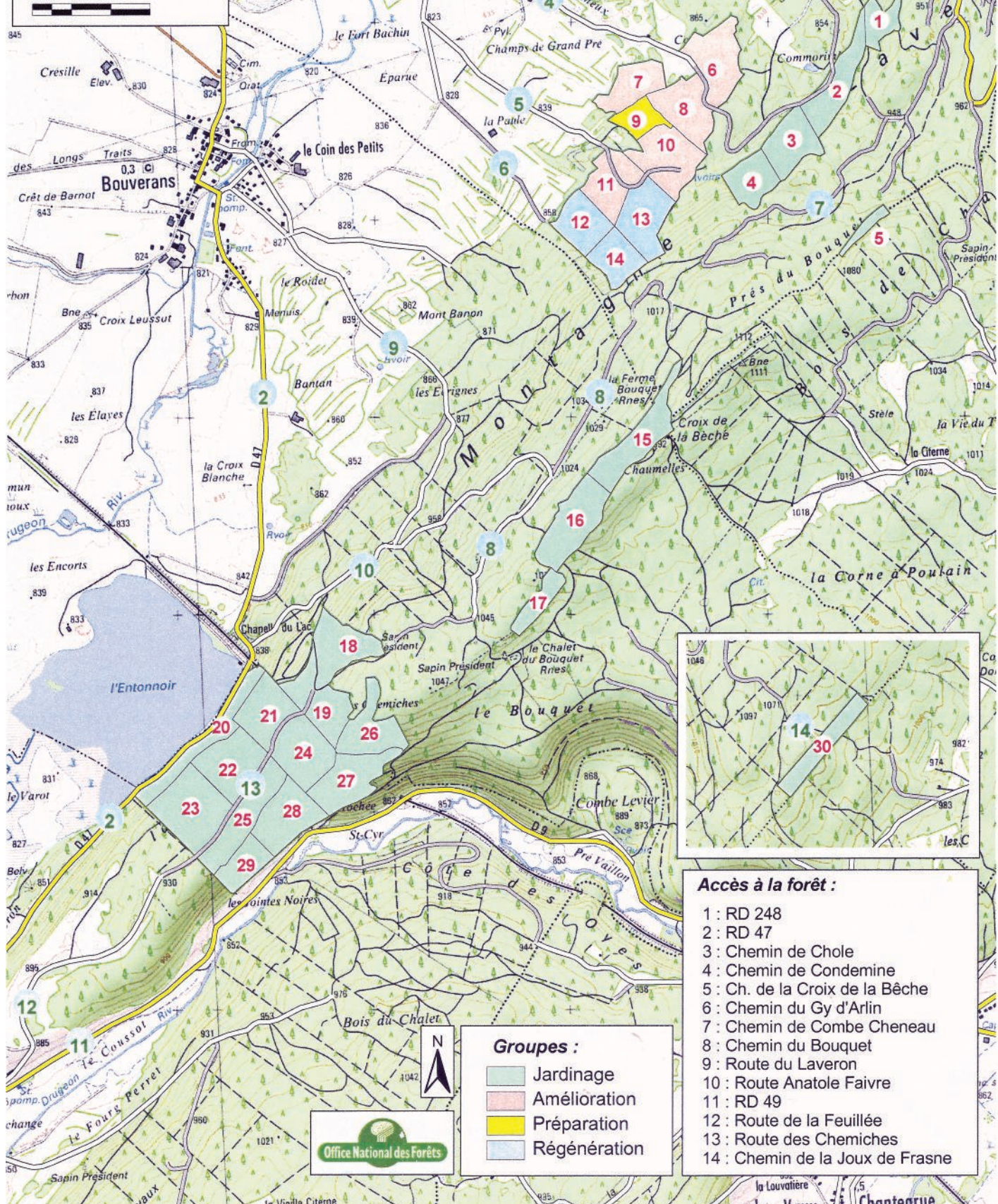
Plan de situation

Echelle : 1/25000

Scan25 - Série Topo- 2010
IGN Paris

Octobre 2011

200 0 200 400 Mètres



Accès à la forêt :

- 1 : RD 248
- 2 : RD 47
- 3 : Chemin de Chole
- 4 : Chemin de Condemine
- 5 : Ch. de la Croix de la Bêche
- 6 : Chemin du Gy d'Arlin
- 7 : Chemin de Combe Cheneau
- 8 : Chemin du Bouquet
- 9 : Route du Laveron
- 10 : Route Anatole Faivre
- 11 : RD 49
- 12 : Route de la Feuillée
- 13 : Route des Chemiches
- 14 : Chemin de la Joux de Frasne

Groupes :

- Jardinage
- Amélioration
- Préparation
- Régénération



Bernard Bertin
garde ONF

LES MESURES DE PROTECTION DE LA NATURE CONCERNENT AUSSI NOTRE FORÊT COMMUNALE

La vallée du Drugeon est

connue pour sa richesse écologique, notamment par ses zones humides que sont le cours d'eau principal et les ruisseaux, les mares, étangs et lac, les prairies humides, marais et tourbières. Mais cette vallée recèle d'autres milieux : pelouses sèches, prairies de fauche et milieux forestiers. Les différentes mesures de protection concernant les espaces naturels sont classées en 4 types : inventaire patrimonial (ex ZNIEFF), réglementation (ex Arrêté de Protection de Biotope), maîtrise foncière (ex ENS) ou gestion contractuelle (ex Natura 2000). Notre forêt communale, composée de 6 cantons situés dans le bois du Laveron, est concernée par 2 de ces mesures.

> Natura 2000, depuis 1999, concerne 6704 ha de la vallée. C'est un réseau de sites naturels européens prestigieux pour la conservation de la diversité biologique. C'est une mesure de gestion contractuelle avec les propriétaires. Une partie de la forêt communale de La Rivière se situe en zone Natura 2000 c'est le canton des Chemiches (au sud, parcelles 18 à 29).

> Un Espace Naturel Sensible (ENS), depuis 2007, issu d'une politique menée par le conseil général du Doubs. Un Espace Naturel Sensible est un site remarquable par sa diversité biologique (faune et flore) et paysagère. C'est un site qui a été recensé par le conseil général et qui aujourd'hui intègre le Schéma départemental des ENS (60 sites).

Parmi ces 60 un concerne donc notre forêt communale : l'ENS « Bois de la Montagne du Laveron ». Il couvre 539 ha et comprend tout le versant forestier que nous apercevons en regardant à l'Est et au Sud du village, de Chaule à la pointe de la côte de la Feuillée au-dessus du lac. Cet ENS est composé d'une forêt mixte de versant. Son intérêt en ENS concerne essentiellement les rapaces forestiers : milan noir, milan royal, faucon hobereau, buse, épervier, ainsi que le grand corbeau. Il n'a pas encore de plan de gestion.



L'ONF travaille pour la commune :

Dans le champ régalien du « Régime Forestier », son rôle est :

- d'assurer la surveillance foncière (plan de bornage) et la surveillance générale (police forestière, chasse, nature),
- d'élaborer et de proposer l'aménagement, veiller à son application et encadrer la gestion courante,
- de mettre en vente les bois, préparer les ventes (identifier les parcelles, les marteler ...) contrôler les exploitations,
- de proposer le programme annuel des travaux et veiller à leur cohérence avec l'aménagement,
- de fixer les conditions techniques d'occupation et d'exploitation du domaine forestier,
- d'émettre les factures des ventes de bois.

Dans le champ contractuel des prestations de l'ONF, son rôle est :

- de réaliser des prestations diverses (travaux forestiers, expertises, maîtrise d'œuvre),
- d'organiser les consultations et la location de la chasse,
- de réaliser le cubage, classement, lotissement des bois vendus, abattus et façonnés.

La gestion de la forêt est conduite dans le cadre d'un **Programme d'aménagement de la Forêt de La Rivière Drugeon**. Ce document peut-être consulté en mairie.

Le plan de l'aménagement forestier comporte :

les renseignements généraux sur la forêt : situation, surface, procès-verbaux de bornage, parcellaire.

Une analyse du milieu naturel décrivant les facteurs écologiques, les habitats naturels, l'appartenance à l'espace Natura 2000, aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et zones d'intérêt communautaires pour les oiseaux (ZICO). La faune sauvage et la flore y sont décrites. Les peuplements forestiers font l'objet d'une analyse détaillée : typologie, cartographie, répartition, état sanitaire... Les risques naturels, pesant sur le milieu sont évalués.

Une analyse des besoins économiques et sociaux en plusieurs volets : production ligneuse, concessions et droits d'usage. Sont mentionnées les activités cynégétiques (chasse), les voies d'accès du public, les richesses culturelles.

Un rappel de la gestion passée de la forêt au titre des traitements sylvicoles et des autres éléments du milieu naturel et un état des limites et des équipements.

Le plan d'aménagement établit ensuite :

- une synthèse des problèmes posés et des solutions retenues,
- les objectifs principaux et les décisions fondamentales : modes de traitement et méthodes d'aménagement.
- le programme d'action des opérations sylvicoles (rotation et programme d'assiette des coupes, règles de culture de



Abatteuse

chaque parcelle, travaux d'éclaircies, dégagements, nettoyage, élagage) et les prévisions des travaux concernant l'équipement général de la forêt, par exemple la création et l'entretien des dessertes.



SYLVICULTURE : 2 TRAITEMENTS DIFFÉRENTS

La forêt communale est gérée selon 2 traitements différents : 54 % en futaie régulière de résineux (les parcelles 6 à 14 = canton de Commun Raimboeuf) et 46 % en futaie jardinée (les parcelles 1 à 4, 5, 15 à 17, 18 à 29 et 30 = les 5 autres cantons).

La futaie régulière veut maintenant favoriser le mélange feuillus/résineux.

La différence fondamentale de ces 2 grands traitements forestiers :

- ♦ En futaie régulière, sur une même parcelle, tous les arbres ont le même âge, la même hauteur et le même diamètre. Et la parcelle entière passe aux différents stades suivants : semis, fourré, gaulis, perchis et futaie (jeune, adulte et vieille) puis semis, fourré....Régulièrement la parcelle a un aspect différent.
- ♦ En futaie jardinée (ou irrégulière), sur une même parcelle il existe des arbres de tous les âges, toutes les hauteurs et tous les diamètres. Au cours des âges, le peuplement reste égal à lui-même, la parcelle a toujours le même aspect.

LES VENTES DE BOIS SONT RÉALISÉES DE PLUSIEURS MANIÈRES :

par adjudications :

- A) en prévente, la commune emploie le bucheron.
- B) en Unité de Produit, vendu avant coupe le marchand de bois emploie le bucheron.
- C) en bois façonnés (vendu après coupe, exemple bois de chauffage) dans ces trois cas, les bois sont vendus au volume réel en bord de route.
- D) en bloc et sur pied, le marchand de bois emploie le bucheron, le bois est vendu au volume estimé.

par contrats :

- A) Chablis au volume réel
- B) Coupes : les gros bois sont vendus au volume en fonction de leur qualité.

les petits bois sont vendus au volume réel en fonction de leur qualité et façonnés par abatteuse.

Les prix sont fixés suivant le cours du bois. Le cours étant fixé par l'ONF, les marchands de bois et les communes forestières.

S'y ajoutent les opérations en faveur du maintien de la biodiversité qui font partie intégrante du programme d'action, entre autres : conservation des pourcentages entre les feuillus et les résineux, favorisation de la régénération naturelle, conservation de très gros bois ou vieux bois, précautions à prendre lors de la nidification des espèces d'oiseaux protégés observés dans la forêt.

Le programme d'aménagement est révisé tous les 20 ans. Actuellement court la révision d'aménagement de 1998 à 2017. C'est le fil conducteur de la gestion de la forêt pour cette période, mais un événement climatique exceptionnel, **la tempête de 1999**, a imposé une modification du programme.

Le travail en forêt reste toujours intensif : **bûcherons, débardeurs, sangliers**

Le bûcheron travaille soit pour lui-même (indépendant), soit pour un marchand de bois (scierie). Il évolue dans une coupe martelée ou reconstruite à la peinture.

Le bûcheron abat et façonne les bois. Ceci en gardant bien à l'esprit la sécurité, s'assurant qu'aucune personne ne soit présente dans un périmètre proche (risque d'accident lors de la chute des arbres), et prenant également grand soin de sa propre sécurité par le port de protection individuelle et portant attention aux effets néfastes de la météo (grand vent). Différentes tronçonneuses sont utilisées, puissantes pour l'abattage et plus légères pour la coupe et le tronçonnage ; il utilise aussi le compas forestier, la rainette (griffe) la tarière (sonde à bois), le mètre ruban, etc....

Le choix de la direction et de l'endroit où l'arbre va tomber doit être réfléchi afin d'éviter de blesser ou casser des arbres plus petits et de préserver les feuillus dans les futaies jardinées.

Chaque bois abattu est étêté, son



Tracteur débardeur

volume mesuré et il est découpé par catégorie de valeur. Le cubage comtois (prend en compte en totalité le travail du bucheron) et le cubage qualité (de A à D soit du meilleur au moins bon) sont utilisés. Les troncs

Exploitation

La commune a confié l'assistance à l'exploitation à l'ONF, ce qui garantit les volumes, la qualité, le respect des dates et de l'exploitation. Le technicien de l'ONF consulte le bucheron-débardeur pour négocier le prix afin que la Commune puisse choisir. Il rédige les contrats de bucheronnage, établit le plan de prévention, contrôle le cubage et réceptionne les bois pour le transfert de propriété des bois de la commune à l'acheteur.

sont identifiés par une ou plusieurs plaquette(s) plastique(s) apposée(s) en tête.

Si le bûcheron possède un tracteur débardeur (soit treuil et câbles, soit pinces), il sort les bois de la coupe et les entrepose sur les places à bois ou en bord de route en empruntant au mieux les pistes tracées pour ne pas broyer ou abimer d'autres bois.

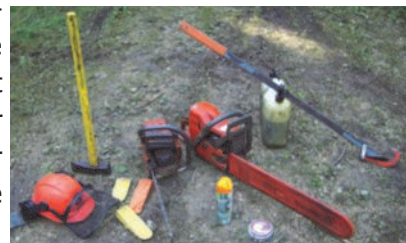
Membres de la commission bois





Le bûcheron peut être aussi sanglier, il prélève à l'aide de plume (écorçoir) et cuillère des lamelles d'écorces d'épicéa pour sangler les fromages (Mont d'Or par exemple). Il lui reste également un travail

administratif conséquent (informatisé dorénavant) et il doit également assurer l'entretien journalier de ses outils de coupe (affutage, nettoyage).



L'écosystème forestier

La forêt n'est pas seulement un espace composé d'arbres destinés à fournir du bois d'œuvre et du bois de chauffage. Elle est un système complexe de diverses communautés d'êtres vivants, plantes, champignons, animaux et micro-organismes, tous liés les uns aux autres (ce qu'on appelle un écosystème).

La forêt de La Rivière, du fait de son altitude est située dans l'étage

montagnard inférieur. **La végétation** est classée, du point de vue phytosociologique c'est-à-dire étude des groupements végétaux, dans la série de la **hêtraie-sapinière**. Le sapin et le hêtre, dans les conditions naturelles seraient représentés à parts égales. En fait, l'exploitation de la forêt modifie ces proportions : le Sapin est beaucoup plus abondant que le hêtre (respectivement 51% et 12%) et l'Epicéa prend une place notable (35%), selon les chiffres du plan d'aménagement en 1997. Cette répartition a été modifiée par la tempête de 1999.

La forêt est organisée verticalement en strates avec, de haut en bas :

- La strate arborescente : les arbres adultes de plus de 7 m
- La strate arbustive : jeunes arbres, arbustes et arbrisseaux
- La strate herbacée : toutes plantes herbacées de moins de 1 m
- La strate muscinale au sol : mousses et champignons

La strate arborescente est formée de trois essences (ou espèces) principales : Sapin pectiné, Epicéa commun et Hêtre représentant 98 % du peuplement forestier. Les essences secondaires - 2% - sont l'Erable sycomore, le Frêne commun, le Tilleul à grandes feuilles et des

feuillus divers : Sorbier des oiseleurs et Tremble, par exemple.

Disséminés dans la forêt, des arbres rares : If et Orme des montagnes qui résistent assez bien à la maladie de l'Orme, la graphiose.

Le Hêtre et les essences secondaires ont un rôle écologique important : elles améliorent l'humus forestier, fournissent nourriture (faines, noisettes, fruits charnus), abris, sites de nidification à la faune.

Les résineux, Sapin et Epicéa et à moindre échelle, le Hêtre et l'Erable sycomore, donnent la valeur économique de la forêt en fournissant le bois d'œuvre et le bois de chauffage.

La strate arbustive est composée d'espèces ligneuses de petites tailles : noisetier, houx, aubépine, Framboisier, Ronces, Camerisier noir, Groseillier des Alpes, Chèvrefeuille...

très intéressante pour la faune et pour la cueillette !

La strate herbacée est formée d'espèces généralement discrètes : Graminées telles que la Fétuque altissima et Orge d'Europe et Carex aux fleurs petites et vertes, Aspérule odorante qui est une plante médicinale, Oxalis. Quelques plantes font exception : Reine des bois, Angélique sauvage. La Sésélérle bleue est présente dans le canton des Chemiches. Dans ce même canton, on note la

présence de la Réglisse sauvage dans le bas du versant, au-dessus du lac de Bouverans. Cette espèce est commune au niveau national, mais peu rencontrée dans le Haut-Doubs. Les fougères sont des plantes sans fleurs emblématiques des parties les plus sombres, fraîches et humides de la forêt.

La strate muscinale est formée de très nombreuses espèces de mousses, plantes sans fleurs comme les fougères. La majorité des champignons se développe au niveau de la strate muscinale.

La description de la forêt en strates est non seulement une commodité *mais correspond à une réalité* : un sapin se trouve dans la strate muscinale au moment de sa germination, puis au cours de sa croissance passe de la strate arbustive à la strate arborescente.

Les Lichens sont partout en forêt. Ce sont des organismes formés par l'association d'une algue et d'un champignon. Chaque partenaire tire bénéfice de cette association : c'est une symbiose. Ces plantes discrètes vivent au sol, incrustées dans la roche et les écorces, accrochées aux troncs d'arbres, dans ce cas, elles sont dites épiphytes, elles ne nuisent pas à l'arbre : par exemple, Usnée et lichen s'incrustent dans l'écorce du Frêne.



Lichens



Usnee barbue



La faune de la forêt

De même qu'au niveau végétal, la forêt est également très riche en **espèces animales**. La raison tient essentiellement dans la formidable diversité de milieux et de minuscules habitats qu'elle offre. Une forêt variée accueille un grand nombre d'espèces, d'autant que certains animaux sont très spécialisés dans un type d'habitat :

Certains peuvent se cantonner à une seule strate : le pic-épéiche, par exemple, est spécialiste des arbres. Le bec-croisé du sapin se nourrit presque exclusivement des graines de l'épicéa. En altitude, le gui ne parasite que le sapin ; les grives mangent les baies et permettent la dissémination des graines qui ne germent qu'après

leur passage dans le tube digestif de l'oiseau. Le grand tétras a besoin d'une forêt diversifiée et clairière, avec de grands arbres et de la végétation herbacée au sol : il est présent dans le canton de malbugenet, dans le canton de la Joux ; ces parcelles sont ouvertes et offrent de bonnes conditions pour cette espèce. Il est également présent en bordure du canton des Chamelles, dans l'environnement de la Croix de la Bêche. Cet oiseau prestigieux est très rare. Attention le moindre dérangement peut lui être fatal notamment en hiver.

La gelinotte des bois fréquente ces mêmes espaces. C'est également dans la strate arborescente que de nombreux rapaces et gros oiseaux viennent dissimuler leur nid. Dans notre forêt nichent le milan royal, le milan noir, la bondrée apivore, l'épervier d'Europe, l'autour des palombes, la chouette hulotte, la chouette de Tengmalm, le grand corbeau.

Le groupe des mésanges, dont on peut observer six espèces tout au long de l'année, dans notre forêt, nous offre un bel exemple de la relation entre une espèce et le type de forêt :

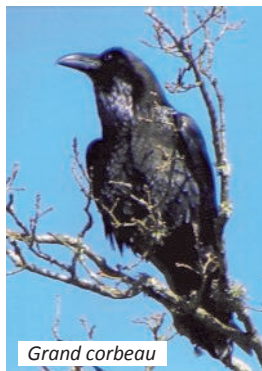
La mésange charbonnière, la plus commune, reconnaissable à sa grande taille, sa tête noire, ses joues



Mésange bleue

blanches et son ventre jaune barrée d'une cravate noire fréquente tous les milieux boisés.

La mésange bleue, plus petite et avec la calotte bleue, montre une préférence pour les forêts de feuillus et se



Grand corbeau

LES CHAMPIGNONS

Autrefois qualifiés de plantes sans chlorophylle et étudiés par la botanique, les champignons sont plus proches des animaux que des végétaux. Ils forment aujourd'hui un règne à part, leur étude est la mycologie. Ils jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes forestiers.

Le cycle biologique du champignon :

Ce que l'on appelle communément champignon n'est que l'appareil reproducteur d'un organisme invisible (le mycélium), enfoui dans son milieu de vie. Le mycélium se présente, en général, sous forme de filaments plus ou moins épais, c'est le "corps" du champignon, l'appareil végétatif. Le champignon se développe sous cette forme pendant presque toute l'année ; lorsque les conditions d'humidité et de température sont satisfaisantes pour l'espèce, le champignon forme le sporophore qui sort de terre et constitue le "champignon". Le sporophore forme les spores qui permettent la reproduction. Les spores microscopiques sont libérées sous forme d'une sorte de poussière. Puis les spores germent et donnent les filaments du mycélium.

Les champignons dépendent de la nourriture organique disponible dans leur environnement. Pour se nourrir, ils ont trois possibilités :

- s'associer avec la plupart des arbres dans une relation à bénéfices réciproques (symbiose). Ce sont les mycorhizes (association entre les racines des arbres et le mycélium des champignons). Cette association est vitale pour les deux partenaires : l'arbre donne au champignon les molécules carbonées indispensables à son développement — le champignon permet à l'arbre d'absorber plus facilement les composés minéraux du sol. Certains arbres hébergent plusieurs centaines de champignons. La majorité des champignons forestiers sont mycorrhiziens. Les mycorhizes sont parfois très stricts : lactaire saumon avec le sapin, lactaire détestable avec l'épicéa.
- décomposer les débris organiques (litière, bois mort) pour reconstituer l'humus, par exemple les Polypores.

- parasiter les arbres, en particulier lorsqu'ils sont affaiblis par exemple les balais de sorcières, l'armillaire.

La forêt est très riche en espèces de champignons. Les formes, tailles, couleurs, odeurs sont très variées. Certaines espèces sont recherchées comme comestibles : morilles au printemps, chanterelles et bolets en été, gris, écailleux, glutineux, pieds bleus en automne. Toutes font le bonheur des mycologues.

A noter, les espèces difficiles à déterminer comme les cortinaires nombreux en altitude, par exemple cortinaire violet, atrovirens (vert foncé), odorifer (qui sent un produit bien local : le Pontarlier).



Morille

La forêt communale de La Rivière-Drueon cache un autre trésor : L'EAU

Comme toute forêt, notre forêt freine le ruissellement de l'eau et protège les sols. Elle recycle une partie de l'eau de pluie emmagasinée dans le sol. Les jours de moindre chaleur, un hectare de forêt de hêtres pompe près de 30 m³ d'eau qu'il rejette par évapotranspiration. Ainsi, dans notre région, 40 % de l'humidité atmosphérique provient de l'évapotranspiration.

Mais la forêt de La Rivière comporte la réserve d'eau pour les 6 communes du Syndicat de Vau les Aigues puisqu'elle abrite les réservoirs.

Le réservoir qui alimente la commune de La Rivière se situe à la cote 874 dans le canton de Commun Raimboeuf ; il a une contenance de 200 m³. Sa construction a eu lieu en 1927, date de la création du syndicat, nommé à l'époque « Syndicat des eaux de Frasne ».

Deux autres réservoirs, dits généraux, alimentent les autres communes du syndicat : le premier créé à l'origine du syndicat se situe à la cote 898 sa contenance est de 600 m³ ; Le second, construit en 1988, se situe également à la cote 898, sa contenance est également de 600 m³.

A la cote 815, soit une différence altimétrique de 83 mètres, se trouve la station de pompage de Vau les Aigues, qui puise l'eau dans une source et dans la nappe phréatique et par une canalisation de 300 mm de diamètre alimente, en priorité le réservoir de La Rivière et ensuite les réservoirs généraux. Par gravitation, l'eau de ces deux réservoirs alimente les réservoirs des différentes communes du syndicat. Ce sont ainsi près de 400 000 m³ qui sont distribués depuis la forêt de La Rivière-Drueon.

raréfiée dans les forêts de résineux.

La mésange noire, la mésange huppée, au contraire fréquentent préférentiellement les forêts de conifères et sont communes dans notre forêt.

La mésange nonette se rencontre dans les forêts mixtes, les zones de lisières et les haies.

La mésange boréale est moins commune en forêt puisqu'elle affectionne les marais boisés.



Mésange boréale

Les insectes fournissent sans doute la spécialisation la plus marquée puisque certaines espèces ne vivent que sur quelques essences d'arbres ou de plantes. Par exemple, le papillon tabac d'Espagne met à contribution plusieurs éléments forestiers pour effectuer son cycle biologique : les adultes butinent sur les fleurs des chemins forestiers, les femelles pondent leurs œufs dans les fentes des écorces des arbres où ils passent l'hiver ; au printemps, après l'éclosion des œufs, les chenilles descendent des arbres et se nourrissent des feuilles de violettes, puis se chrysalident et se métamorphosent en adultes en été.



Mésange noire

Notre forêt héberge également de nombreuses espèces de mammifères : sanglier, chevreuil, chamois, renard, lièvre, blaireau, écureuil. Elle constitue d'importantes sources de nourriture ; elle leur offre en outre un abri et souvent un lieu de reproduction. En forêt, ils peuvent se distraire à notre vue et en partie à nos activités.



Papillons tabac



Chamois

On comprend l'importance d'avoir des forêts variées pour qu'elles puissent accueillir un maximum d'espèces. La forêt fait partie de nos écosystèmes les plus riches en espèces végétales et animales. La diversité animale d'une forêt est en relation directe avec la diversité des essences, la hauteur et l'âge des arbres, l'existence de zones assez denses et d'autres formant de petites clairières.

La forêt de La Rivière-Drueon ne comporte pas de peuplements remarquables au sens strict. Par contre, de nombreuses parcelles ont un peuplement jardiné de hêtre, en mélange avec l'érable sycomore, le tilleul à grandes feuilles, le sapin et l'épicéa, peuplement très mélangé assez rare dans la région.

Mais la biodiversité va parfois se cacher dans les endroits où on ne la soupçonne pas de prime abord. En terme de richesse animale, deux tiers de la biodiversité en forêt sont liés à la présence de bois mort et certains petits animaux ne vivent que dans des micro-habitats liés aux vieux arbres : présence de cavités dans les troncs ou les branches, dépressions retenant l'eau entre les branches, coulées de sève, présence de champignons sur les troncs, gros arbres morts sur pied... Or ces micro-

habitats se développent presque exclusivement sur les gros et vieux arbres. Dans la forêt de La Rivière, une cinquantaine d'arbres, arbres à cavités, arbres secs ou foudroyés, quilles sont répertoriés et comportent une plaque « Arbre conservé au titre de la biodiversité ». Chaque passage dans les parcelles est l'occasion pour le technicien forestier de repérer ces arbres et de les inventorier.

La forêt communale est un espace naturel ouvert à tous et librement accessible. La forêt est un **lieu de loisir** privilégié. Elle accueille un grand nombre de personnes aux attentes différentes : touristes ou simples promeneurs, naturalistes, chasseurs, cueilleurs, amateurs de courses d'orientation ou de jogging. Tous peuvent parcourir les circuits pédestres, apprécier le patrimoine historique de la route du sel ou de la Croix de la Bêche à 1092 m d'altitude, dans le canton des Chaumelles, admirer le Sapin Président dans le canton des Chemiches. Les plus sportifs emprunteront le circuit VTT 93 balisé et classé difficile.



Sapin président

Selon la tradition locale et une coutume qui date de la fin du 19^{ème} siècle, les sapins les plus remarquables sont élus président. Le Sapin Président de la forêt communale de La Rivière-Druegeon, baptisé Gaston Bressand en hommage à ce président de la commission des bois durant de nombreuses années, est situé dans la parcelle 18. Il est vieux de plus de 2 siècles, mesure actuellement 45 mètres de haut et a une circonférence à 1m30 de hauteur de 4,50 mètres, ce qui correspond à environ 20 m³ de bois ! Son inauguration date de 1999. Il a été choisi pour ses dimensions exceptionnelles et sélectionné à l'époque par les forestiers pour sa beauté, sa hauteur et sa circonférence. En Europe, les arbres dépassant 45 m et 3,50 mètres de circonférence sont définis comme exceptionnels.



Sapin président

La forêt ne vit pas au rythme de l'homme, son évolution est séculaire. Elle est un milieu **extraordinairement complexe et varié qu'il importe de défendre et de protéger ne serait-ce que pour assurer sa propre pérennité. Elle est précieuse à plus d'un titre, sachons en profiter tout en la respectant.**